

S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025-26

Objet : Chapitre 7.1.0 Décisions budgétaires - Divers

Vente d'un véhicule à l'état d'épave

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 12 novembre 2025

Date de convocation : 15 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 13

(23 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 23

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Carole CHAUVET

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Victor BERENGUEL, Marc AUDIER, Monique FARNAUD, Pierre VOLLAIRE, Bernard RAIZER

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL, Hélène GARCIER RICHAUD (pouvoir à E. JACQUES)

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Carole CHAUVET, Joël BONNAFOUX, Marc VIOSSAT, Ginette MOSTACHI (pouvoir à C. CHAUVET), Valérie ROSSI (pouvoir à J. BONNAFOUX)

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe PERNIN (CCI05)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle la panne irrémédiable d'un véhicule du S.M.A.D.E.S.E.P. ayant conduit à son remplacement par l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire en début d'été. Cette panne (casse moteur) a été attestée par courrier du 13 mai 2025 produit par la garagiste (CAR'S 05) missionné pour une réparation éventuelle.

Le Président indique qu'une offre d'achat de ce véhicule non-roulant a été reçue de la part d'un ancien agent du S.M.A.D.E.S.E.P., qui indique par ailleurs se charger de sa récupération : si l'état d'épave du véhicule âgé de 17 ans conduit à évaluer son prix à la somme de 100 €, son coût d'enlèvement atteint à minima la même somme.

Dans le cadre de la bonne gestion de ses actifs, le Président propose donc de formaliser au plus tôt cette vente amiable.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté inter préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- Que le S.M.A.D.E.S.E.P. est propriétaire d'un véhicule à l'état d'épave qu'il convient d'évacuer ;
- Que le coût d'évacuation atteint raisonnablement la valeur marchande du véhicule ;
- La proposition de Monsieur Pierre-Jean BROSSOIS pour l'achat de ce matériel, en se chargeant par ailleurs de son enlèvement ;

S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 12 novembre 2025 :

- **APPROUVE** la décision de vendre ce véhicule en l'état ;
- **DEMANDE** au Président de prendre les mesures nécessaires de sortie d'actif de ces équipements ;
- **AUTORISE** le Président à formaliser la vente à Monsieur Pierre-Jean BROSSOIS, à partir d'un prix plancher de 50€ (frais d'enlèvement compris).

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme



Extrait du registre des délibérations N° 2025/26- Page2/2

Membres Adhérents

Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de communes de Serre-Ponçon, Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'Avance.

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
Capitainerie, quai de la rue Royale 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 13 44
e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com